



Semaine du 06 au 13 novembre 2022

Paroisse Notre-Dame de l'Assomption de BOUGIVAL

1, Rue de la croix aux vents 78380 BOUGIVAL

e-mail : eglisebougival@free.fr tél : 01.39.69.01.50 ou 06.70.35.10.56
site et informations de la paroisse www.paroissebougival.fr

La Toussaint suite !

« **Il faut savoir fleurir où Dieu nous a semés** », disait Saint François de Sales.

Après avoir fêté les saints de « toute l'Église répandue à travers le monde », la liturgie va nous inciter à faire un « focus » sur notre diocèse...

En effet, nous serons invités à fêter mardi tous les saints de notre diocèse, canonisés, béatifiés ou non.

Comme nous le demanderons, qu'ainsi, *en proclamant les merveilles de notre Père, source de toute sainteté, et en fêtant les saints de notre Église, Dieu accorde à chacun de nous - par leur intercession - de répondre fidèlement à sa vocation.* (Cf. Oraison de la messe du 08 novembre)

Au fait, sauriez-vous citer les 12 saints nommés au propre de notre diocèse (et pour les champions donner quelques éléments biographiques de chacun d'eux voir la date de leur fête !?) ... Ce peut être un jeu en famille que d'y répondre...
Éléments de réponse : St Louis, St Germain, Sainte Honorine, St Erembert, St Gaucher, St Adjutor, St Yves de Chartres, St Thibault de Marly, St Julien de Brioude, Bienheureux Jean-Henri Gruyer (et ses compagnons martyrs), St Denis, St Nicaise...

En tout cas, on ne peut pas dire qu'ils soient trop nombreux à avoir les « honneurs des autels » pour reprendre l'expression consacrée

Sans rechercher pour autant cet honneur avant tout, mettons toutefois toute notre ardeur à répondre à cet appel de Dieu à devenir tous saints dans cette terre (notre diocèse) où Dieu nous a semés pour donner de fait des fruits de sainteté... C'est faisable puisque d'autres (12 !) ont pu le faire avec la grâce de Dieu !

P. BONNET+, curé.

INFOS DIVERSES

- **Ont été célébrées les obsèques de Jeannine CHABERT (le 31/10)**
- **Ont été célébrées les fiançailles de Nicolas MARBACHER et Clémence BEAUTE (le 05/11)**
- **Mardi 08/11 : Messe à l'école Ste Thérèse à 11h55.**
- **Adoration continue du Saint Sacrement de mercredi 9h00 à jeudi 18h00**
- **Mercredi 09/11 : Catéchisme des CE2, CM1, CM2 de 10h30 à 11h30**
- **Vendredi 11/11 : messe de la St Martin à 09h00.**
- **Samedi 12/11 : Catéchisme des CE2, CM1, CM2 de 11h00 à 12h00**
- **Attention : exceptionnellement, pas de messe samedi.**

Message de Florence et Nicolas Pintart, coordinateurs pour les **Journées Mondiales de la Jeunesse 2023** pour les paroisses de Bougival, la Celle St Cloud et Louveciennes :

« Les JMJ 2023, c'est parti ! Pour les jeunes pro, étudiants, terminales (et quelques 1ères très motivées) Le groupe des paroisses de LCSC, Louveciennes et Bougival propose 2 options : L'Intégrale du 25 juillet au 7 août (programme *** avec St Jacques, Fatima, Porto puis Lisbonne) ou le Lisbonne Express du 31 juillet au 7 août pour ceux qui ont moins de RTT. RV le 13 novembre après la messe de 18h, foyer Saint Joseph (derrière l'église ND de Beauregard) pour une réunion/apero. On vous dira presque tout ! Et pour toute info : lesjnj2023@gmail.com »



Secrétariat :

Lundi, Mardi, jeudi et Vendredi : 9h30-11h30

Confessions : → Une ½ h avant messes de semaine ou sur rdv

Rappel : Pour être au courant d'informations comme des changements d'horaire, des appels pour tel ou tel besoin urgent, etc. n'hésitez pas à vous inscrire sur le listing prévu pour cela au secrétariat...

Lundi 07/11	09h00	De la Férie	Messe pr Louise ALBERT-DELZENNE
Mardi 08/11	09h00	Tous les Saints du diocèse	Messe pr Louise ALBERT-DELZENNE
Mercredi 09/11	18h30	Dédicace Basilique St Jean de Latran	Messe pr Louise ALBERT-DELZENNE
Jeudi 10/11	18h30	St Léon le Grand	Messe pr Louise ALBERT-DELZENNE
Vendredi 11/11	09h00	St Martin	Messe pro Populo
Samedi 12/11	xxx	xxx	xxx
Dimanche 13/11	09h30	32° Dimanche du Temps ordinaire	Messe pr Intention Particulière
	11h00	“	Messe pr Gérard JOSEPH

Il nous est souvent demandé ce que l'Église pense de l'incinération. Voici pour y répondre un document du St Siège sur cette question. Il ne s'agit évidemment pas de porter un quelconque jugement sur ceux et celles qui ont choisi l'incinération pour leur défunt, mais simplement un éclairage du Magistère sur cette pratique. Puissent la Foi et l'Espérance qui nous animent faire de nous des témoins joyeux de cette attente qui nous mobilise : « *j'attends la résurrection des morts et la vie du monde à venir !* »

**Instruction *Ad resurgendum cum Christo*,
sur la sépulture des défunts et la conservation des cendres en cas d'incinération**

1. Pour ressusciter avec le Christ, il faut mourir avec le Christ, il faut « *quitter ce corps pour aller demeurer auprès du Seigneur* » (2 Co 5, 8). Dans son Instruction *Piam et constantem* du 5/7/1963, le Saint-Office avait demandé de « *maintenir fidèlement la coutume d'ensevelir les corps des fidèles* », précisant toutefois que l'incinération n'est pas « *contraire en soi à la religion chrétienne* » et qu'on ne devait plus refuser les sacrements et les obsèques à ceux qui demandaient l'incinération, à condition qu'un tel choix ne soit pas motivé par « *une négation des dogmes chrétiens, dans un esprit sectaire, ou par haine contre la religion catholique ou l'Église* ». Ce changement de la discipline ecclésiastique a été ensuite inséré dans le *Code de droit canonique* (1983) et le *Code des Canons des Églises orientales* (1990). Depuis lors, la pratique de l'incinération s'est sensiblement répandue dans de nombreuses nations, mais, dans le même temps, se sont aussi diffusées de nouvelles idées en contradiction avec la foi de l'Église. Après avoir dûment consulté la Congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements, le Conseil pontifical pour les textes législatifs et de nombreuses Conférences épiscopales et Synodes des évêques des Églises orientales, la Congrégation pour la doctrine de la foi a jugé opportun de publier **une nouvelle Instruction pour réaffirmer les raisons doctrinales et pastorales de la préférence pour l'inhumation des corps**; elle voudrait aussi établir des normes portant sur la conservation des cendres en cas d'incinération.



2. **La résurrection de Jésus est la vérité suprême de la foi chrétienne**, prêchée comme une partie essentielle du mystère pascal depuis les origines du christianisme : « *Je vous ai donc transmis en premier lieu ce que j'avais moi-même reçu, à savoir que le Christ est mort pour nos péchés selon les Écritures, qu'il a été mis au tombeau, qu'il est ressuscité le troisième jour selon les Écritures, et qu'il est apparu à Céphas, puis aux Douze* » (1 Co 15, 3-4).

Par sa mort et sa résurrection, le Christ nous a libérés du péché et nous a ouvert l'accès à une nouvelle vie : « *Le Christ est ressuscité des morts par la gloire du Père, afin que nous vivions nous aussi d'une vie nouvelle* » (Rm 6, 4). En outre, le Christ ressuscité est le principe et la source de notre résurrection future : « *Le Christ est ressuscité d'entre les morts, prémices de ceux qui se sont endormis. [...] De même, en effet, que tous meurent en Adam, ainsi tous revivront dans le Christ* » (1 Co 15, 20-22).

S'il est vrai que le Christ nous ressuscitera « au dernier jour », il est vrai aussi que, d'une certaine façon, nous sommes déjà ressuscités avec Lui. En effet, par le baptême, nous sommes plongés dans la mort et la résurrection du Christ, et assimilés à lui sacramentellement : « *Ensevelis avec lui lors du baptême, vous êtes aussi ressuscités avec lui, parce que vous avez cru en la force de Dieu qui l'a ressuscité des morts* » (Col 2, 12). Unis au Christ par le baptême, nous participons déjà réellement à la vie du Christ ressuscité (cf. Ep 2, 6).

Grâce au Christ, la mort chrétienne a un sens positif. Dans la liturgie, l'Église prie ainsi : « *Pour tous ceux qui croient en toi, Seigneur, la vie n'est pas détruite, elle est transformée ; et lorsque prend fin leur séjour sur la terre, ils ont déjà une demeure éternelle dans les cieux* »². Par la mort, l'âme est séparée du corps, mais, dans la résurrection, Dieu rendra la vie incorruptible à notre corps transformé, en le réunissant à notre âme. Même de nos jours, l'Église est appelée à proclamer la foi en la résurrection : « *La foi des chrétiens, c'est la résurrection des morts : y croire, c'est ressusciter* ».

3. Suivant la tradition chrétienne immémoriale, l'Église recommande avec insistance que les corps des défunts soient ensevelis dans un cimetière ou en un lieu sacré⁴. **En souvenir de la mort, de la sépulture et de la résurrection du Seigneur, mystère à la lumière duquel se manifeste le sens chrétien de la mort⁵, l'inhumation est d'abord et avant tout la forme la plus idoine pour exprimer la foi et l'espérance dans la résurrection du corporelle.** Comme mère, l'Église accompagne le chrétien lors de son pèlerinage terrestre ; dans le Christ, elle offre au Père le fils de sa grâce et remet sa dépouille mortelle à la terre, dans l'espérance qu'il ressuscitera dans la gloire.

En ensevelissant les corps des fidèles, l'Église confirme la foi en la résurrection de la chair et veut mettre l'accent sur la grande dignité du corps humain, en tant que partie intégrante de la personne, dont le corps partage l'histoire⁹. Elle ne peut donc tolérer des attitudes et des rites impliquant des conceptions erronées de la mort, considérée soit comme l'anéantissement définitif de la personne, soit comme un moment de sa fusion avec la Mère-nature ou avec l'univers, soit comme une étape dans le processus de réincarnation, ou encore comme la libération définitive de la "prison" du corps.

En outre, la sépulture dans les cimetières ou dans d'autres lieux sacrés répond de manière adéquate à la piété ainsi qu'au respect dus aux corps des fidèles défunts qui, par le baptême, sont devenus temple de l'Esprit Saint et qui ont été « *comme les instruments et les vases dont l'Esprit s'est saintement servi pour opérer tant de bonnes œuvres* ». Tobie, le juste, est loué pour les mérites acquis devant Dieu en ensevelissant les morts, un acte que l'Église considère comme une œuvre de miséricorde corporelle.

Enfin, la sépulture des corps des fidèles défunts dans les cimetières ou autres lieux sacrés **favorise le souvenir** ainsi que la prière de la famille et de toute la communauté chrétienne pour les défunts, sans oublier la vénération des martyrs et des saints. Grâce à la sépulture

des corps dans les cimetières, dans les églises ou les espaces réservés à cet usage, la tradition chrétienne a **préservé la communion entre les vivants et les morts**, et s'est opposée à la tendance à dissimuler ou à privatiser l'événement de la mort ainsi que la signification qu'il revêt pour les chrétiens.

4. Là où des raisons de type hygiénique, économique ou social poussent à choisir l'incinération – choix qui ne doit pas être contraire à la volonté expresse ou raisonnablement présumée du fidèle défunt –, l'Église ne voit pas de raisons doctrinales pour prohiber cette pratique. En effet, l'incinération du cadavre ne touche pas à l'âme et n'empêche pas la toute-puissance divine de ressusciter le corps ; elle ne contient donc pas, en soi, la négation objective de la doctrine chrétienne sur l'immortalité de l'âme et la résurrection des corps. L'Église continue d'accorder la préférence à l'inhumation des corps, car celle-ci témoigne d'une plus grande estime pour les défunts ; toutefois, l'incinération n'est pas interdite, « à moins qu'elle n'ait été choisie pour des raisons contraires à la doctrine chrétienne »¹⁴. Lorsqu'il n'existe pas de motivations contraires à la doctrine chrétienne, l'Église accompagne, après la célébration des obsèques, le choix de l'incinération avec d'opportunes directives liturgiques et pastorales, en veillant surtout à éviter toute forme de scandale ou d'indifférentisme religieux.

5. Si, pour des raisons légitimes, l'on opte pour l'incinération du cadavre, les cendres du défunt doivent être conservées normalement dans un lieu sacré, à savoir le cimetière ou, le cas échéant, une église ou un espace spécialement dédié à cet effet par l'autorité ecclésiastique compétente. Dès l'origine, les chrétiens ont désiré que leurs défunts fissent l'objet de l'intercession et du souvenir de la communauté chrétienne. Leurs tombes sont devenues des lieux de prière, de mémoire et de réflexion. Les fidèles défunts font partie de l'Église qui croit en la communion « *de ceux qui sont pèlerins sur la terre, des défunts qui achèvent leur purification, des bienheureux du ciel, tous ensemble formant une seule Église* ». La conservation des cendres dans un lieu sacré peut contribuer à réduire le risque de soustraire les défunts à la prière et au souvenir de leur famille et de la communauté chrétienne. De la sorte, on évite également d'éventuels oublis et manques de respect qui peuvent advenir surtout après la disparition de la première génération, ainsi que des pratiques inconvenantes ou superstitieuses.



6. Pour les motifs énumérés ci-dessus, **la conservation des cendres dans l'habitation domestique n'est pas autorisée**. C'est seulement en cas de circonstances graves et exceptionnelles liées à des conditions culturelles à caractère local que l'Ordinaire, en accord avec la Conférence épiscopale ou le Synode des évêques des Églises orientales, peut concéder l'autorisation de conserver des cendres dans l'habitation domestique. Toutefois, les cendres ne peuvent être distribuées entre les différents cercles familiaux, et l'on veillera toujours à leur assurer des conditions respectueuses et adéquates de conservation.

7. Pour éviter tout malentendu de type panthéiste, naturaliste ou nihiliste, **la dispersion des cendres dans l'air, sur terre, dans l'eau ou de toute autre manière, n'est pas permise ; il en est de même de la conservation des cendres issues de l'incinération dans des souvenirs, des bijoux ou d'autres objets**. En effet, les raisons hygiéniques, sociales ou économiques qui peuvent motiver le choix de l'incinération ne s'appliquent pas à ces procédés.

8. **Dans le cas où le défunt aurait, de manière notoire, requis l'incinération et la dispersion de ses cendres dans la nature pour des raisons contraires à la foi chrétienne, on doit lui refuser les obsèques, conformément aux dispositions du droit.**

A propos de la Résurrection : extrait du catéchisme de l'Église catholique :

Comment les morts ressuscitent-ils ?

Qu'est-ce que " ressusciter " ? Dans la mort, séparation de l'âme et du corps, le corps de l'homme tombe dans la corruption, alors que son âme va à la rencontre de Dieu, tout en demeurant en attente d'être réunie à son corps glorifié. Dieu dans sa Toute-Puissance rendra définitivement la vie incorruptible à nos corps en les unissant à nos âmes, par la vertu de la Résurrection de Jésus.

Qui ressuscitera ? Tous les hommes qui sont morts : " ceux qui auront fait le bien ressusciteront pour la vie, ceux qui auront fait le mal, pour la damnation " (Jn 5, 29 ; cf. Dn 12, 2).

Comment ? Le Christ est ressuscité avec son propre corps : " Regardez mes mains et mes pieds : c'est bien moi " (Lc 24, 39) ; mais Il n'est pas revenu à une vie terrestre. De même, en Lui, " tous ressusciteront avec leur propre corps, qu'ils ont maintenant " (Cc. Latran IV : DS 801), mais ce corps sera " transfiguré en corps de gloire " (Ph 3, 21), en " corps spirituel " (1 Co 15, 44) :



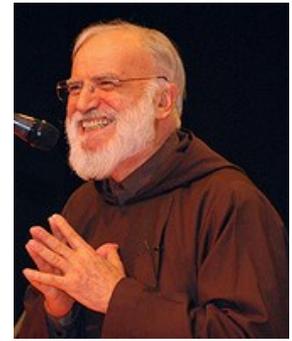
Mais, dira-t-on, comment les morts ressuscitent-ils ? Avec quel corps reviennent-ils ? Insensé ! Ce que tu sèmes, toi, ne reprend vie, s'il ne meurt. Et ce que tu sèmes, ce n'est pas le corps à venir, mais un grain tout nu (...). On sème de la corruption, il ressuscite de l'incorruption ; (...) les morts ressusciteront incorruptibles (...). Il faut en effet que cet être corruptible revête l'incorruptibilité, que cet être mortel revête l'immortalité (1 Co 15, 35-37. 42. 52-53).

Ce " comment " dépasse notre imagination et notre entendement ; il n'est accessible que dans la foi. Mais notre participation à l'Eucharistie nous donne déjà un avant-goût de la transfiguration de notre corps par le Christ : *De même que le pain qui vient de la terre, après avoir reçu l'invocation de Dieu, n'est plus du pain ordinaire, mais eucharistie, constituée de deux choses, l'une terrestre et l'autre céleste, de même nos corps qui participent à l'eucharistie ne sont plus corruptibles, puisqu'ils ont l'espérance de la résurrection* (S. Irénée.)

Quand ? Définitivement " au dernier jour " (Jn 6, 39-40. 44. 54 ; 11, 24) ; " à la fin du monde " (LG 48). En effet, la résurrection des morts est intimement associée à la Parousie du Christ : Car lui-même, le Seigneur, au signal donné par la voix de l'archange et la trompette de Dieu, descendra du ciel, et les morts qui sont dans le Christ ressusciteront en premier lieu (1 Th 4, 16).

Est-on encore mariés au Ciel ??? !!!

Voici le commentaire de l'Évangile de ce Dimanche, proposé en 2007 par le Père Raniero Cantalamessa OFM Cap, prédicateur de la Maison pontificale.



[...] Interprétant de manière erronée la réponse que Jésus donne aux sadducéens, certains ont affirmé que le mariage n'a aucune suite au ciel. Avec cette phrase Jésus rejette l'idée caricaturale que les sadducéens présentent de l'au-delà, comme s'il s'agissait d'un simple prolongement des relations terrestres entre les conjoints ; il n'exclut pas le fait que ceux-ci puissent retrouver, en Dieu, le lien qui les a unis sur la terre.

Est-il possible que deux époux, après une vie qui les a associés à Dieu dans le miracle de la création, n'aient plus rien en commun dans la vie éternelle, comme si tout avait été oublié, perdu ? Cela ne serait-il pas en opposition avec la parole du Christ qui dit que l'on ne doit pas séparer ce que Dieu a uni ? Si Dieu les a unis sur la terre, comment pourrait-il les séparer au ciel ? Une vie commune peut-elle finir dans le vide sans que soit démenti le sens même de la vie ici-bas qui est de préparer l'avènement du royaume, les cieux nouveaux et la terre nouvelle ?

Est-il possible que deux époux, après une vie qui les a associés à Dieu dans le miracle de la création, n'aient plus rien en commun dans la vie éternelle, comme si tout avait été oublié, perdu ?

également pour le mariage qui est partie intégrante de la vie.

Que dire à ceux pour qui le mariage terrestre a été une expérience négative, d'incompréhension et de souffrance ? L'idée que le lien ne soit pas rompu même avec la mort n'est-elle pas pour eux davantage un motif de peur que de réconfort ? Non, car avec le passage du temps à l'éternité le bien demeure, le mal tombe. L'amour qui les a unis, même s'il n'a duré que peu de temps, demeure ; les défauts, les incompréhensions, les souffrances qu'ils se sont infligées mutuellement, s'évanouissent. De très nombreux conjoints n'expérimenteront le véritable amour entre eux, et avec cet amour, la joie et la plénitude de l'union qu'ils n'ont pas connues sur la terre, que lorsqu'ils seront réunis « en Dieu ». C'est aussi la conclusion de Goethe sur l'amour entre Faust et Marguerite : « Seul au ciel, l'inaccessible (c'est-à-dire l'union pleine et pacifique entre deux

créatures qui s'aiment) deviendra réalité ». En Dieu on comprendra tout, on excusera tout, on pardonnera tout.

Et que dire de ceux qui ont été mariés, de manière légitime avec plusieurs personnes comme les veufs et les veuves remariés ? (Ce fut le cas présenté à Jésus, des sept frères qui avaient eu successivement la même femme pour épouse). Pour eux également, il convient de répéter la même chose : ce qu'il y a eu d'amour et de don authentiques avec chacun des maris et des femmes, cela étant objectivement un « bien » et venant de Dieu, ne sera pas annulé. Au ciel il n'y aura plus de rivalité en amour ou de jalousie. Ces choses n'appartiennent pas à l'amour vrai, mais à la limite intrinsèque de la créature.



L'Écriture elle-même - et pas seulement le désir naturel des époux - confirme cette espérance. Le mariage, dit l'Écriture, est « un grand sacrement » car il symbolise l'union entre le Christ et l'Église (Ep 5, 32). Est-il donc possible que cela soit annulé précisément dans la Jérusalem céleste, où l'on célèbre l'éternel banquet de noces entre le Christ et l'Église, dont le mariage est l'image ?

Selon cette vision, le mariage ne se termine pas avec la mort, mais il est transfiguré, spiritualisé. On lui enlève toutes les limites qui caractérisent la vie sur la terre. De la même manière, les liens entre parents et enfants ou entre amis ne tombent pas non plus dans l'oubli. Dans la préface de la messe des défunts, la liturgie dit qu'avec la mort « la vie est changée, elle n'est pas enlevée » ; cela vaut